



Bienvenue sur le site Devoirs faits - Travail personnel de l'élève

publié le 24/03/2020 - mis à jour le 27/05/2021

Descriptif :

La mise en place du dispositif Devoirs faits depuis novembre 2017 a fortement interrogé les pratiques pédagogiques à destination des élèves. En effet, au-delà de Devoirs faits, c'est bien le travail personnel de l'élève et ses enjeux qui sont questionnés. D'où la volonté de l'académie de Poitiers d'offrir un espace dédié afin d'y rassembler des ressources aussi bien institutionnelles que pédagogiques.

La mise en place du dispositif *Devoirs faits* depuis novembre 2017 dans tous les collèges de France a fortement interrogé les pratiques pédagogiques à destination des élèves. En effet, au-delà de Devoirs faits, c'est bien le travail personnel de l'élève et ses enjeux qui sont questionnés.



"Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et leur scolarité". La question des devoirs va ainsi plus loin que la "simple" réalisation des tâches. Elle s'intéresse à la nature, la fréquence, la durée des devoirs donnés comme aux conditions de leur réalisation, aux différents temps et espaces d'apprentissages qui leur sont dédiés.



L'amélioration de la synergie entre les temps de travail personnel en classe et hors la classe, l'explicitation des objectifs des devoirs, leur exploitation par les enseignants, le développement de l'autonomie des élèves, sont autant de priorités assignées au dispositif *Devoirs faits*. La réalisation des devoirs en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe, comme le développement du sens à donner à son travail personnel et l'accès à une aide appropriée, conditionnent le développement de l'autonomie des élèves.



Ce **site pédagogique**, à destination des acteurs de l'éducation et du péri-éducatif, se veut être un **portail** ouvert vers un ensemble de ressources **pour accompagner le dispositif *Devoirs faits*** mais également pour approfondir la réflexion globale sur le **travail personnel de l'élève**.

